



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-50-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025 – 15h00 –

Membres présents :

M. Michel FACCIN	membre titulaire (élu Président au cours de la séance)
Mme Véronique LENOIR	membre titulaire (désignée secrétaire de séance)
Mme Julienne GAUTIER	membre titulaire
Mme Mariette SERRE	membre suppléante
M. Jean-Louis ROUFFILANGE	membre suppléant représentant M. Vincent MORISSE
M. Vincent LUCAS	membre suppléant représentant Mme Claire MATARI
Mme Françoise BRUNO	membre suppléante représentant M. Patrick VASSAL
Mme Mariette SERRE	membre suppléante

Membres excusés :

M. Patrick VASSAL, représenté par Mme Françoise BRUNO
Mme Claire MATARI, représentée par M. Vincent LUCAS
M. Vincent MORISSE, représenté par M Jean-Louis ROUFFILANGE

Assistaient également à la séance :

Mme Valérie BORONAD	Directrice du Carré Sainte-Maxime
M. Philippe BORONAD	Directeur artistique du Carré Sainte-Maxime
Mme Claire MIELOSZYNSKI	Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-50-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025 – 15h00**

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2025.47 - Approbation du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2025

Délibération n° 2025.48 – Rapport d'orientation budgétaire 2026

Délibération n° 2025.49 – Instauration d'une prime de partage de la valeur

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-50-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025 – 15h00

Le jeudi 27 novembre 2025 à 15h, le Conseil d'Administration du Carré Sainte-Maxime s'est réuni au siège sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur Michel Faccin, Président, assure la présidence de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Madame Véronique Lenoir est désignée secrétaire de séance et Monsieur Michel Faccin énonce l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.47 - Approbation du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2025

M. Michel Faccin demande aux autres membres s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 29 octobre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président invite les membres à approuver le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2025 et à autoriser le Président et la secrétaire de séance à le signer.

La délibération n° 2025.47 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025.48 – Rapport d'orientation budgétaire 2026

Madame Valérie Boronad instruit le Débat d'Orientation Budgétaire et présente le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026. Monsieur Jean-Louis Rouffilange souligne le travail technique préalable et félicite Valérie Boronad pour la grande qualité du rapport d'orientation budgétaire présenté.

Valérie Boronad rappelle les deux évolutions majeures du Carré Sainte-Maxime : le changement de mode de gestion avec la transformation de la RAF en EPIC en 2025, impliquant des contraintes juridiques, organisationnelles et financières accrues ; l'obtention du label SCIN qui permet de consolider les financements croisés État / Collectivités. En tant qu'EPIC, le budget doit être voté à l'équilibre, la subvention de compensation étant fondée sur les contraintes particulières de fonctionnement imposées par la Ville à l'EPIC.

La régie personnalisée est opérationnelle depuis le 1er juillet 2025, avec transfert du personnel, des contrats et des missions de service public. Le budget 2025 ne constitue donc pas un référentiel significatif pour l'EPIC.

Dans un contexte national instable et très contraint, la préparation budgétaire 2026 reste prudente tout en maintenant l'exigence du service public culturel et la qualité du programme artistique de la scène. Le Carré joue un rôle structurant : démocratisation culturelle, renouvellement des publics, médiation innovante, maillage territorial, éducation artistique et contribution à l'attractivité et à la qualité de vie locale. La culture représente un investissement rentable et structurant, générant entre 1,5 et 3 euros de retombées économiques locales par euro investi et contribuant à la cohésion sociale, à l'image de Sainte-Maxime et à sa compétitivité territoriale.

Le Carré évolue dans un environnement concurrentiel accru avec plusieurs théâtres et équipements déjà présents et deux nouveaux entrants à venir au sein du territoire. Il affiche une fréquentation exceptionnelle : 94 % en 2024 et 97 % en 2025, bien au-dessus de la moyenne nationale (50 à 70 %), attestant de l'attractivité exceptionnelle de la programmation, de la qualité de l'accueil et de la fidélisation du public.

En raison d'une forte inflation sectorielle, un budget constant équivaut déjà à une baisse réelle des moyens. Toute réduction de ressources impactera principalement le budget artistique et, dans une moindre mesure, la communication, risquant une contraction cumulative de l'activité, avec des synergies territoriales fortement négatives. Aujourd'hui, l'équilibre vertueux repose sur les capacités budgétaires et humaines du théâtre au sein d'un paysage culturel concurrentiel, assurant son succès public.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-50-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Le Carré poursuit la maîtrise des coûts via la mutualisation des tournées, la mise en place de séries Jeunesse, les préachats, l'encadrement des droits et défraiements, la rationalisation de la communication, l'optimisation technique et maintenance, ainsi que la sécurisation incendie avec le recours au personnel interne. Les recettes sont estimées à 283 000 euros HT pour la billetterie, les subventions publiques stables à 200 000 euros HT, les locations et le mécénat respectivement à 5 000 euros HT et 45 000 euros HT, avec recherche active de financements complémentaires. La Ville abonnera au budget de la régie personnalisée par une subvention de compensation calculée sur la base du cout fauteuil et définie en compensation des contraintes particulières de service public. Elle est évaluée à 1 955 126 euros HT pour 2026. Le budget prévisionnel 2026 s'établissant à 2 502 926 euros HT. Il n'y a aucun endettement.

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit le remplacement des fauteuils (170 000 euros HT), la modernisation du parc lumières scéniques en LED (384 000 euros HT), la création d'un mur d'images (40 à 65 000 euros HT) et la modification de l'accès à la régie (15 000 euros HT), soit un total de 609 à 634 000 euros HT sur quatre ans.

Les effectifs permanents s'élèvent à 13 personnes réparties sur administration/production (6), communication/action culturelle (5), technique (1) et artistique (1), effectif inférieur aux scènes de même niveau d'activité. Le Carré emploie également 400 à 450 intermittents techniques, représentant 4 ETP. La masse salariale prévisionnelle 2026 est de 1 115 000 euros (hors défraiements), incluant la masse salariale des intermittents.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'exercice 2026,**
- **Autoriser la Directrice à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

La délibération n°2025.48, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025.49 – Instauration d'une prime de partage de la valeur

Madame Valérie BORONAD fait état de la mise en place de la Prime de Partage de la Valeur (PPV), créée par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 et applicable aux EPIC. Cette prime concerne tous les salariés liés à la régie par contrat de travail à la date de versement, à l'exception de la directrice relevant d'un statut de droit public.

Le montant de la PPV peut être modulé selon la classification des emplois, la durée de présence effective ou le temps de travail prévu au contrat, avec un plafond annuel de 3 000 € par salarié. Pour l'année 2025, et en reconnaissance des efforts réalisés lors du changement de mode de gestion du Théâtre, la prime sera versée en un seul versement en décembre, calculée au prorata pour les salariés dont le temps de travail ou le temps de présence effective est inférieur à 3 mois. À partir de 2026, la prime sera libérée en deux versements sur les payes de mai et de novembre. Le Conseil a été invité à approuver l'attribution de cette prime et à en définir les modalités, dans les limites des crédits budgétaires.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- **Instaurer une prime de partage de la valeur au bénéfice des salariés à l'exclusion de la directrice, pour les salariés liés à la régie par un contrat de travail à la date de versement de la prime, sous réserve de l'inscription des crédits au budget ;**
- **Approuver les modalités de versement de la prime telles que présentées dans la présente délibération ;**
- **Autoriser la Directrice à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**

La délibération n°2025.49, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de ce dernier vote, Monsieur Michel FACCIN remercie les personnes présentes et lève la séance.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-50-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Le

Le Président
Michel FACCIN

Le

La Secrétaire de séance
Véronique LENOIR

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-50-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025